



Fischbach Girault et associés

METAVISIO

Société anonyme

Château Saint-Ange
157, rue du Caporal Felix Poussineau
77190 Dammarie-Les-Lys

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025



METAVISIO

Société anonyme

Château Saint-Ange
157, rue du Caporal Felix Poussineau
77190 Dammarie-Les-Lys

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société METAVISIO

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Metavisio relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion avec réserve exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note A « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application pour la première fois du nouveau règlement ANC 2002-06.
- La note « suivi de la réserve des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2024 » de l'annexe qui expose les modalités retenues par la société pour apprécier la valeur des créances des filiales.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du chapitre consacré gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 30 avril 2026



Frédéric Girault
Commissaire aux comptes



AUDITEURS
ASSOCIÉS

METAVISIO

Société anonyme au capital de 10 088 007,60 Euros

157 rue du Caporal Felix Poussineau
77190 DAMMARIE-LES-LYS

SIRET : 793 834 888 00059
APE : 8299Z

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Bilan Actif

	Brut	Amort. Dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024	Note
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)	948 245	921 171	27 074	96 146	C.1.a
Immobilisations incorporelles					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets et droits assimilés	10 075	10 075	-	-	C.1.a
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	790 010	598 346	191 664	216 700	C.1.a / E.6
Immob. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	236 410	153 404	83 006	106 647	C.1.a
Install. techniques, matériels et outillage	785 097	690 285	94 812	230 377	C.1.a
Autres immobilisations corporelles	331 984	324 849	7 135	19 725	C.1.a
Immob. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations	4 454 592		4 454 592	4 446 051	C.1.a / C.1.b
Créances rattachées à des participations					
Titres immob. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	116 136		116 136	386 343	C.1.a
Total actif immobilisé (III)	6 724 303	1 776 959	4 947 344	5 405 844	
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approv.					
En-cours de production					
Produits finis					
Marchandises	7 109 678	3 011 414	4 098 264	8 665 350	C.2.a
Avances et acomptes versés sur cdes					
Créances					
Clients et comptes rattachés	19 471 633	13 220 349	6 251 284	52 517 158	C.2.b
Autres créances	31 587 738	30 072 410	1 515 328	8 407 091	C.2.b
Charges constatées d'avance	52 651		52 651	5 225 921	C.2.b
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons					
Disponibilités	144 800		144 800	393 400	
Total actif circulant (IV)	58 366 501	46 304 173	12 062 328	75 208 921	
Frais d'émission des emprunts (V)	20 686		20 686	69 110	
Primes de remboursement des emprunts (VI)	8 033		8 033	8 033	
Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)	20 064		20 064	86 477	
Total actif (I + II + III + IV + V + VI + VII)	66 087 832	49 002 302	17 085 529	80 874 531	

Bilan passif

	31/12/2025	31/12/2024	Renvoi
Capital	6 674 171	4 582 928	C.3
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 328 235	24 125 595	C.3
Ecart de réévaluation			
Ecarts d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale	597 248	597 248	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	26 125 486		
Report à nouveau	-13 407	1 005 074	
Résultat de l'exercice	- 64 150 956	- 4 189 900	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total capitaux propres (I)	- 28 439 224	26 120 945	
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total autres fonds propres (I bis)			
Provisions pour risques	20 064	86 477	C.4
Provisions pour charges			
Total des provisions (II)	20 064	86 477	
Emprunts obligataires convertibles	1 328 319	3 837 296	C.5
Autres emprunts obligataires	5 187 788	8 112 201	C.5
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	16 239 107	16 359 757	C.5
Emprunts et dettes financières diverses	7 157 514	4 935 719	C.5
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 447 277	17 186 506	C.6
Dettes fiscales et sociales	701 672	1 250 693	C.6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	7 419 081	2 961 007	C.6
Produits constatés d'avance	-	-	
Total des dettes (III)	45 480 757	54 643 178	
Écarts de conversion et diff. d'évaluation (IV)	23 932	23 932	
Total passif (I + I bis + II + III + IV)	17 085 529	80 874 531	

Compte de résultat

	31/12/2025	31/12/2024	Renvoi
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	10 622 460	29 203 438	D.1
Production vendue	- 1 031 345	23 898 114	D.1
Montant net du chiffre d'affaires	9 591 115	53 101 552	
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions	558 710	1 564 010	
Reprises sur amort., dép. et provisions	1 365 152	305 552	D.3.b
Produits des cessions d'immobilisations			
Autres produits	278 184	715 223	D.3.a
Total des produits d'exploitation (I)	11 793 161	55 686 337	
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	9 396 603	38 589 360	D.1
Variations de stock (marchandises)	2 125 683	3 963 779	D.1
Achats de matières premières et autres approv.			
Variations de stock (m.p.)			
Autres achats et charges externes	3 803 644	5 857 824	D.2.a
Impôts, taxes et versements assimilés	88 374	118 338	D.2.b
Salaires	1 735 219	1 764 579	E.2 / E.3.b
Cotisations sociales	696 830	702 558	
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immob. : dotations aux amortissements	314 836	448 630	
Sur immob. : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	43 226 072	1 537 054	
Dotations aux provisions		66 413	
Autres charges	9 364 199	3 485 475	D.2.c
Total des charges d'exploitation (II)	70 751 462	56 534 009	
Résultat d'exploitation (I-II)	- 58 958 300	- 847 673	

	31/12/2025	31/12/2024	Renvoi
Quote-part sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		3 333	
Autres intérêts et produits assimilés	1 296 666	78 100	
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produits des cessions d'immob. financières			
Produits nets sur cessions de VMP			
Total des produits financiers (V)	1 296 666	81 433	
Charges financières			
Dotations aux amort., dépréciations et provisions		29 900	D.4
Intérêts et charges assimilés	6 442 323	2 802 633	D.4
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immob. financières cédées			
Charges nettes sur cessions de VMP			
Total des charges financières (VI)	6 442 323	2 832 533	
Résultat financier (V-VI)	-5 145 657	-2 751 100	
Résultat courant (I-II+III-IV+V-VI)	- 64 103 958	- 3 598 773	
Produits exceptionnels (VII)			D.5
Charges exceptionnelles (VIII)		707 555	D.5
Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-	- 707 555	
Participation des salariés (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)	46 998	- 116 427	D.6
Total des produits (I+III+V+VII)	13 089 827	55 767 770	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	77 240 783	59 957 670	
Résultat de l'exercice	- 64 150 956	- 4 189 900	

Tableaux des flux de trésorerie

en €	31/12/2025	31/12/2024	Renvoi
Résultat net	-64 150 956	-4 189 900	
Dotations aux amortissements et provisions	43 492 484	2 066 371	
Reprise d'amortissements et provisions	-1 365 152	-287 443	
VNC des immobilisations cédés	0	0	
Produits des cessions d'actifs	0	0	
Capacité d'autofinancement	-22 023 624	-2 410 972	
Variation des stocks	2 125 683	3 963 779	C.1.a
Variation des clients	39 475 170	-35 352 754	
Variation des autres créances	5 219 371	-4 258 034	
Variation des fournisseurs	-29 204 575	19 437 762	E.8
Variation des autres dettes	-554 022	-1 445 078	
Variation du BFR	17 061 627	-17 654 325	
Flux de trésorerie liés à l'activité	-4 961 997	-20 065 297	
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-508	-10 611	C.1.a
Autres financements (fonds de garantie factor)	261 667	-177 392	C.1.a
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles			
Variation des créances sur immobilisations			
Variation des dettes sur immobilisations			
Flux liés aux investissements	261 160	-188 002	
Augmentation de capital et des primes d'émission	2 155 174	8 996 182	E.8
Augmentation des dettes financières	12 441 389	13 151 644	C.5
Remboursement des dettes financières	-8 865 982	-2 292 318	C.5
Variation des intérêts courus			
Variation des comptes courants	-1 166 602	1 151 053	E.8
Flux liés aux opérations de financement	4 563 978	21 006 560	
Incidence des variations de devises			
Variation de la trésorerie	-136 859	753 261	
Trésorerie à l'ouverture	-159 424	-912 685	C.7
Trésorerie à la clôture	-296 283	-159 424	C.7
Variation de la trésorerie	-136 859	753 261	

La trésorerie du tableau de flux de trésorerie correspond à la trésorerie au bilan actif diminuée des concours bancaires et des soldes créditeurs de banque (bilan passif renvoi 2).

Variation des capitaux propres

- **Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2025**

en €	Solde au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025	Note
Capital	4 582 928	31 390 854	29 299 610	6 674 171	C.3
Primes d'émission	24 125 595	677 125	22 474 485	2 328 235	C.3
Réserve légale	597 248			597 248	C.3
Autres réserves	0	26 125 486		26 125 486	
Report à nouveau	1 005 074	3 174 124	4 192 606	-13 407	C.3
Résultat de l'exercice	-4 189 900	-64 150 956	-4 189 900	-64 150 956	C.3
Total capitaux propres	26 120 945	-2 783 368	51 776 801	-28 439 224	

La variation du capital d'un montant de 2.091 K€ se décompose comme suit :

- Conversion d'obligations convertibles : 2.477 K€
- Conversion d'obligations remboursables en actions : 24.762 K€
- Compensation de créances : 1.650 K€
- Augmentation de capital en numéraire : 2.499 K€
- Attribution d'actions gratuites : 3 K€
- Réduction de capital affectée à un compte de réserve indisponible : - 26.125 K€
- Réduction de capital imputée sur le report à nouveau : -3.174 K€

La variation des primes d'émission d'un montant de - 21.299 K€ se décompose comme suit :

- Conversion d'obligations remboursables en actions : 677 K€
- Ajustement de conversion d'obligations convertibles : - 1.953 K€
- Ajustement de conversion d'obligations remboursables en actions : - 19.679 K€
- Imputation des frais liés aux augmentations de capital : - 499 K€

Présentation des états financiers

Les comptes annuels de la société METAVISIO de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés le 30 avril 2026 par le conseil d'administration de la société METAVISIO.

A - Faits caractéristiques

- Opérations sur le capital

En 2025, la société a procédé à des augmentations de capital de 632.163.853 actions ordinaires nouvelles émises avec des primes d'émission de 677.124,62 euros et une imputation sur les primes d'émission d'un montant de 21.975.807,24 euros lié au mécanisme d'ajustement de conversion compte tenu d'un cours bourse de l'action inférieur à la valeur nominale des actions sur une partie de cette période.

Les frais d'augmentation de capital d'un montant de 498.678,02 euros ont été imputés sur les primes d'émission.

En 2025, la société a procédé à deux réductions de capital :

- réduction de capital de 3.174.124,21 euros, imputée sur le report à nouveau, par réduction de la valeur nominale des actions de 0,13 euro à 0,117 euro,
- réduction de capital de 26.125.485,62 euros, affectée à un compte de réserve indisponible, par réduction de la valeur nominale des actions de 0,117 euro à 0,01 euro. Ce montant ne sera pas distribuable mais pourra, ultérieurement, être incorporé au capital par voie d'augmentation de capital par incorporation des réserves, ou servir à amortir des pertes sociales futures.

Les opérations sur le capital par nature d'opérations sont les suivantes :

	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Ajustement de conversion
Conversion d'obligations convertibles	68 039 891	2 477 291,15	0,00	-1 952 999,24
Conversion d'obligations	301 243 716	24 761 683,08	677 124,62	-19 678 808,00
Compensation de créances	12 692 307	1 649 999,91	0,00	0,00
Augmentation de capital	249 917 400	2 499 174,00	0,00	-344 000,00
Réduction de capital	0	-29 299 610,04	0,00	0,00
Attribution d'actions gratuites	270 539	2 705,39	0,00	0,00
Total	632 163 853	2 091 243,49	677 124,62	-21 975 807,24

A la suite des opérations sur le capital de l'exercice 2025, le nombre total d'actions en circulation est passé de 35.253.292 actions d'une valeur nominale de 0,13 euro à 667.417.145 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro et le capital social de la société est ainsi de 6.674.171,45 euros au 31 décembre 2025.

- Ouverture de nouvelles filiales

En juillet 2025, la société a créé une nouvelle filiale en Arabie Saoudite, la société COMPANY METAVISIO SOLUTIONS dont METAVISIO détient 75% du capital social.

- Evolution des participations

En juillet 2025, la société a signé un contrat de fiducie avec SANZO LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT en qualité de fiduciaire concernant les titres de la SAS SAINTANGE.

- Activités avec les filiales de distribution

Des ventes de produits sont effectués aux filiales de distribution en Inde, aux US et en Chine sur la base de bons de commandes des filiales. En 2025, la société a réalisé 719 K€ de chiffres d'affaires avec ses filiales et a émis des avoirs d'un montant – 2.816 K€ concernant des exercices antérieurs.

Le détail par filiales est le suivant :

- METAVISIO AI : - 2.816 K€ (avoir sur production vendue)
- METAVISIO INDIA : 704 K€
- METAVISIO USA : 15 K€
- METAVISIO BENELUX B.V. : 0 K€

- Emission d'ORA

En octobre 2024, METAVISIO a conclu un accord de financement d'un montant maximum brut de 50M€ sous forme d'ORA avec BSA attachés, le cas échéant, avec AMERICAN AI AND HARDWARE INVESTMENTS LTD et a actionné plusieurs tranches de l'accord à hauteur de 8,1 M€ afin de répondre aux besoins immédiats en fonds de roulement pour honorer les commandes 2025.

Les ORA émises sont comptabilisés en dettes financières. Les frais associés à ce contrat devaient être étalés sur 36 mois. Or, la société ayant mis fin à ce contrat, le solde de ces frais a été comptabilisé en charges financières.

Si le cours de bourse de l'action est inférieur à la valeur nominale, un mécanisme d'ajustement de conversion s'applique. Le montant en résultant est imputé sur les primes d'émission puis comptabilisé en charge une fois la prime ramenée à une valeur nulle.

La société AMERICAN AI AND HARDWARE INVESTMENTS LTD, après avoir reçu les actions issues de remboursement de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société. Les actions, résultant de la conversion des titres susvisés, sont, en général, cédées sur le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action.

- Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale a autorisé le conseil d'administration à acheter, conserver, céder ou transférer, en une ou plusieurs fois, ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat afin de :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société,
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux,
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à des actions existantes à émettre de la Société,
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social.

Le programme a une durée de 18 mois maximum et concerne au maximum 10% du capital.

Le prix d'achat unitaire maximum est de 1 euro hors frais et commissions.

- Continuité d'exploitation

Afin de préserver sa croissance et sa capacité d'investissement futurs, la société a entamé en 2025 des conciliations avec ses créanciers pour allonger la maturité de ses dettes financières.

Une première conciliation a abouti avec des créanciers, générant un produit financier de 1 297 K€.

Les autres conciliations entamées, dont la dernière a pris fin en février 2026, n'ont pas abouti.

Cette situation a obligé la société Metavisio à demander l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire (cf ci-après § E « évènements postérieurs au 31 décembre 2025 ») dans l'objectif de renégocier ses dettes.

Le tribunal de commerce a ordonné l'ouverture d'une période d'observation de 6 mois se terminant en septembre 2026.

Par ailleurs, la société a sollicité des investisseurs en vue de lui permettre d'avoir les fonds nécessaires afin assurer la continuité d'exploitation à court terme. Dans ce cadre, une levée de fonds a été réalisée en mars 2026 avec l'émission d'obligations remboursables en numéraire ou en actions nouvelles ou existantes pour un montant de 500 K€.

Dans ce contexte, la société a mené début 2026 une restructuration menant notamment la diminution de son effectif, passant de 21 personnes à fin 2025 à 14 personnes à fin avril 2026. Un plan d'économie et de rationalisation des dépenses a été mis en place pour abaisser le niveau moyen des charges de fonctionnement.

La continuité d'exploitation repose sur :

- la décision du tribunal de commerce de Melun soit d'allonger la période d'observation de 6 mois à minima, soit de juger un plan de continuation,
- la capacité de la société à réaliser ses prévisions d'activité 2026,
- de nouvelles levées de fonds pour permettre à la société de financer les productions 2026 afin d'honorer son carnet de commandes actuels de 25 M€ ainsi que ses futures ventes.

Si l'une des conditions sur laquelle repose la continuité d'exploitation venait à ne pas se réaliser, Metavisio pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité ainsi que ses dettes antérieures.

- Litiges

Deux instances sont nées en 2025 :

- l'une devant le Tribunal des activités économiques de Paris introduite par divers porteurs de titres Metavisio à l'encontre de la société Metavisio, son dirigeant et les commissaires aux comptes,
- l'autre devant le Tribunal de Commerce de Melun introduite par divers porteurs de titres Metavisio à l'encontre de la société Metavisio, son dirigeant et American AI Hardware Investments Ltd.

Aucune provision n'a été constituée au 31 décembre 2025 pour ces litiges.

- Comptes consolidés

La société n'a pas atteint les seuils rendant obligatoire l'établissement de comptes consolidés.

- Suivi de la réserve des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2024

Le rapport des commissaires aux comptes portant sur les comptes annuels du 31 décembre 2024 comprenait une réserve portant sur la valeur des créances relatives aux filiales. L'absence d'éléments suffisants mis à la disposition des commissaires aux comptes ne leur permettait pas d'être en mesure d'apprécier si une provision pour dépréciation de ces créances était nécessaire et pour quel montant.

Compte tenu du contexte décrit ci-après au paragraphe 2 « actif circulant », b « créances », les créances ont été provisionnées intégralement au 31 décembre 2025 pour un montant de 11.678 K€.

B - Règles et méthodes comptables

1. Principes et conventions générales

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux articles 121-1 et suivants du Plan comptable général :

- image fidèle,
- comparabilité des exercices et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, excepté pour l'impact lié à l'application depuis le 1^{er} janvier 2025 du nouveau règlement ANC 2022-06,
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes des périodes présentées ont été élaborés et présentés conformément aux principes comptables français prévus par les dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2022-06 relatif au plan comptable général, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

2. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations ayant une incidence sur les états financiers. Les principales estimations faites par la Société portent principalement sur les hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des stocks et des autres créances d'exploitation.

Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date d'arrêté des comptes. Compte tenu des incertitudes inhérentes au secteur et à la conjoncture économique et financière qui ont des effets sur le cours des affaires de la Société, ces estimations peuvent devoir être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent ainsi différer de ces hypothèses et estimations.

3. Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

4. Immobilisations incorporelles

Elles sont principalement constituées :

- des frais d'établissement,
- de droits à l'image.

Frais d'établissement

Les frais de constitution sont immobilisés dès lors qu'ils conditionnent le développement de l'entreprise et dont le montant ne peut être rapporté à des ventes de biens et de services. Ces frais sont amortis linéairement, sur la durée de vie des actifs, celle-ci ne pouvant excéder 5 ans.

Droit à l'image

Le 27 avril 2016, un contrat de partenariat a été conclu entre la Société, d'une part, et Monsieur Teddy Riner et la société Riner Judo Connection dont il est l'actionnaire unique, d'autre part, définissant les conditions dans lesquelles la Société est autorisée à utiliser les attributs de la personnalité de Monsieur Teddy Riner à des fins promotionnelles pour certains de ses produits.

Monsieur Teddy Riner a été rémunéré par l'octroi à Riner Judo Connection de 12 154 actions de la Société valorisées 790 010 euros lors de leur émission. Ce contrat restera en vigueur tant que Monsieur Teddy Riner restera actionnaire de la Société.

Un actif incorporel d'un montant de 790 010 euros a été comptabilisé à ce titre. Cet actif est amorti linéairement sur une durée de 20 ans, soit la durée d'utilisation de l'avantage économique futur, estimée la plus probable.

Logiciels et brevets

Les logiciels et brevets sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Frais de développement

Les frais de développement des nouvelles gammes de produits sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

5. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût historique d'acquisition. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Société. L'amortissement des immobilisations est calculé linéairement sur les durées d'utilité estimées.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans,
Matériel de transport	4 à 5 ans,
Matériel informatique	3 ans,
Matériel de démonstration	3 ans,
Matériel de bureau	5 à 10 ans,
Mobilier	10 ans.

6. Titres de participation

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont valorisés au coût d'achat historique.

Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part de capitaux propres correspondant à la participation, des perspectives de rentabilité, de la position sur le marché et, le cas échéant, de leur valeur en bourse.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

7. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont constituées :

- de retenues de garanties, notamment liées au contrat d'affacturage,
- de dépôts et cautionnements.

8. Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels à durée de vie finie dès lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable de l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle d'un actif est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale diminuée des coûts de cession et la valeur d'usage. La valeur d'usage est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie infinie sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

9. Stocks

Le coût de revient des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

La valeur brute des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane, les autres taxes ainsi que les frais d'approche et autres frais directement attribuables.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêt des comptes.

Afin de mieux refléter la réalité de la valeur nette des stocks, la société a actualisé ses taux de dépréciations. Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des stocks, la société a désormais retenu les hypothèses suivantes :

- N, N-1, N-2 et N-3 : 0%
- N-4 et N-5 : 10%
- N-6 et au-delà : 70%

En complément de ces taux déterminés selon l'ancienneté du stock, la dépréciation est ajustée par rapport à la rotation constatée des stocks concernés, l'obsolescence des articles et la capacité de la société à les commercialiser.

10. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement sur la base d'une analyse au cas par cas.

La société a recours à un organisme d'affacturage. Les créances clients sont sorties du poste créances clients lorsqu'elles sont cédées à l'organisme d'affacturage. Le contrat d'affacturage ne prévoit pas l'annulation des cessions de créances.

11. Trésorerie

La trésorerie est constituée par des liquidités immédiatement disponibles.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change à la date de la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

La société a recours à un organisme d'affacturage. Les fonds qui peuvent être immédiatement mobilisées sont comptabilisées dans les disponibilités.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières.

12. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart de conversion qui résulte de la valorisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent.

Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risques.

13. Provisions

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour la Société.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture. Les provisions sont maintenues tant que la société n'est pas en mesure de statuer clairement et avec certitude sur leur dénouement.

14. Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont enregistrés au passif du bilan pour le montant de l'emprunt émis, diminué des amortissements constatés.

Les frais d'émission des emprunts obligataires sont portés à l'actif (en « charges à répartir ») et étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

Dans le cadre des emprunts obligataires convertibles, une prime de non-conversion est constituée et comptabilisée en charges à répartir à la clôture de l'exercice en contrepartie de l'emprunt obligataire afin de couvrir le risque de non-conversion lors de l'échéance. Celle-ci est calculée au prorata du montant des obligations émises et à compter de leur date de souscription, selon le taux contractuel. La prime est amortie au prorata de la durée de l'emprunt.

15. Autres dettes financières

Dans le cadre de la Crise sanitaire liée à la covid-19, la société a eu recours en 2020 à un prêt garanti par l'état (PGE). Ce prêt d'un montant de 11 300 K€ a été souscrit auprès d'un pool bancaire de cinq banques.

En 2022, la société a souscrit deux nouveaux prêts garantis par l'état pour un montant de 4.300 K€.

Les PGE ont un différé de remboursement de 1 an avec la possibilité d'un différé supplémentaire de 1 an. A l'issue du différé de remboursement ils peuvent être amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

La société a opté pour le rééchelonnement sur une durée de 5 ans de tous les PGE souscrits.

La société fait appel à des crédits court terme. Ces crédits sont octroyés sur demande et ont une durée de remboursement comprise entre 2 et 24 mois.

Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif (en « charges à répartir ») et étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

16. Engagements de retraite

En application de la loi française, la Société a l'obligation de verser aux salariés partant en retraite une indemnité de fin de carrière. Les engagements correspondants sont calculés annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière. Ce calcul est réalisé en application de la convention collective applicable conformément à la recommandation ANC 2013.

Les engagements éventuels ainsi calculés sont suivis dans les engagements hors bilan. Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées. A noter l'absence de départ à la retraite sur la période.

Les principaux paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 3,60% pour 2025 et 3,35% pour 2024

- Table de mortalité : INSEE 2024

- Départ volontaire à 60-64 ans
- Taux de ch. pat. : 45% (cadres), 41% (non-cadres).

17. Autres dettes d'exploitation

Les dettes sont comptabilisées initialement pour leur valeur nominale puis à leur valeur d'inventaire, c'est-à-dire au coût amorti sur la base de l'échéancier contractuel.

18. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu sur l'exercice s'il est certain dans son principe et son montant, et acquis à l'exercice. Il est composé :

- des équipements commercialisés par la Société. Ils sont vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables, conformément aux conditions générales de vente. Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert de propriété. Ces produits figurent nets de taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises.
- des prestations de services dont le chiffre d'affaires est reconnu à la date de réalisation de la prestation. Il s'agit de prestations marketing que la société facture à ses fournisseurs sur la base des commandes de produits effectuées sur la période
- des management fees facturés aux filiales.

19. Coût d'achat des marchandises vendues

Le coût d'achat des marchandises vendues correspond au coût d'achat des équipements dont la fabrication est sous-traitée à des tiers, aux achats non stockés et au coût des licences d'exploitation des équipements vendus (Licences Microsoft à titre principal).

Les achats de sous-traitance (hors contrats de coopération commerciale) et les frais de transport sont comptabilisés en charges externes.

20. Frais d'augmentation de capital

Les dépenses relatives aux augmentations de capital sont imputées sur les primes d'émission.

21. Autres charges

Les autres charges comprennent les coûts des redevances, des licences, de la taxe SORECO (contribution pour copie privée) et les pertes de change sur les créances et dettes commerciales.

22. Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et les flux bancaires, les charges d'intérêt sur les emprunts.

23. Distinction entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et les charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

C - Notes sur le bilan

1. Actif immobilisé

a. Tableau des immobilisations

Tableau des immobilisations au 31 décembre 2025

en €	Solde au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Frais d'établissement	948 245			948 245
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	10 075			10 075
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	790 010			790 010
Immob. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	1 748 330	0	0	1 748 330
Terrains				
Constructions				
Installations générales, agencements et aménagement des constructions	236 410			236 410
Install. techniques, matériels et outillage	785 097			785 097
Autres immobilisations corporelles	346 843	508	15 366	331 984
Immob. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 368 349	508	15 366	1 353 491
Participations	4 446 051	8 540		4 454 592
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	386 343	2 011 841	2 282 048	116 136
Immobilisations financières	4 832 395	2 020 381	2 282 048	4 570 727
Total actif immobilisé	7 949 074	2 020 888	2 297 414	7 672 548

Les autres immobilisations financières correspondent à la garantie financière des emprunts à court terme et à la retenue de garantie du factor.

Amortissements au 31 décembre 2025

en €	Solde au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Frais d'établissement	852 099	69 072		921 171
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	10 075			10 075
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	573 310	25 036		598 346
Immob. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	583 385	25 036	0	608 421
Terrains				
Constructions	129 763	23 641		153 404
Install. techniques, matériels et outillage	554 719	135 565		690 285
Autres immobilisations corporelles	327 118	13 098	15 366	324 849
Immob. en cours, avances et acomptes	0			0
Immobilisations corporelles	1 011 600	172 304	15 366	1 168 538
Total actif immobilisé	2 447 084	266 411	15 366	2 698 130

Autres immobilisations incorporelles

Ce poste comprend principalement un droit à l'image conclu avec Monsieur Teddy Riner en 2016, d'une valeur brute de 790 K€, et d'une valeur nette de 192 K€ au 31 décembre 2025.

b. Immobilisations financières

Le 20 août 2018, METAVISIO a ouvert une filiale aux Etats unis d'Amérique qu'elle détient à 100 % et dont le capital est de 1 000 U\$D, soit 879,39 €.

Au 31 décembre 2025, METAVISIO a une créance en compte courant de 765 € sur sa filiale américaine (6.280 € au 31 décembre 2024). Cette créance est liée au frais de fonctionnement et de développement de la filiale américaine.

METAVISIO a également une créance client de 4.273 K€ sur sa filiale américaine.

Au 31 décembre 2025, METAVISIO a déprécié en totalité le compte courant et la créance client sur sa filiale américaine.

En janvier 2023, la société a ouvert une filiale en Inde afin de répondre aux appels d'offre du gouvernement Indien dans le cadre de relations B to G. METAVISIO détient 99,99% du capital de METAVISIO INDIA.

Au 31 décembre 2025, METAVISIO a une créance en compte courant de 261.187 € sur sa filiale indienne (99.366 € au 31 décembre 2024). Cette créance est liée aux frais de fonctionnement et de développement de la filiale indienne.

METAVISIO a également une créance client de 6.963 K€ sur sa filiale indienne.

Au 31 décembre 2025, METAVISIO a déprécié en totalité le compte courant et la créance client sur sa filiale indienne.

En avril 2023, la société a ouvert une filiale aux Pays-Bas. METAVISIO détient 100% du capital de METAVISIO BENELUX B.V.

Au 31 décembre 2025, METAVISIO a une créance en compte courant de 6.167 € sur sa filiale hollandaise (6.167 € au 31 décembre 2024). Cette créance est liée aux frais de fonctionnement et de développement de la filiale hollandaise.

METAVISIO a également une créance client de 174 K€ sur sa filiale hollandaise.

Au 31 décembre 2025, METAVISIO a déprécié en totalité le compte courant et la créance client sur sa filiale hollandaise.

En mai 2024, dans le cadre d'une augmentation de capital par apport de titres, la SCI SAINTANGE est devenue filiale à 100% de la SA METAVISIO. L'actif immobilier détenu par cette filiale est le nouveau siège de la société.

Au 31 décembre 2025, METAVISIO a une dette fournisseurs de 43 K€ sur la SCI SAINTANGE.

En novembre 2024, la société a ouvert une nouvelle filiale en Chine à Shenzhen, la société METAVISIO AI (SHENZHEN CO ; LTD) dont METAVISIO détient 36% du capital social.

Au 31 décembre 2025, METAVISIO a une créance client de 2.816 K€ sur sa participation Chinoise. Un avoir de même montant a été émis en 2026 en vue de permettre, d'une part, de relancer les ventes en abaissant les prix de ventes au client final et, d'autre part, de couvrir les coûts de SAV relatifs aux premières ventes réalisées. Cet avoir a été provisionné au 31 décembre 2025.

2. Actif circulant

a. Stocks de marchandises

<i>en €</i>	31/12/2025	31/12/2024
Stock marchandises neuves	701 455	428 540
Stock pièces détachées	6 058 257	6 499 724
Stock en transit	0	0
Stock licence	349 967	2 307 097
Total stock	7 109 678	9 235 361
Dépréciation stock de marchandises neuves	598 029	71 766
Dépréciation stock pièces détachées	2 413 384	498 245
Total dépréciation stock	3 011 414	570 011
Stock net	4 098 264	8 665 350

En 2025, la société a doté une provision pour dépréciation du stock d'un montant de 2.511 K€ pour tenir compte des conditions de marché qui ralentissent la rotation des stocks.

b. Etat des créances

Le total des créances de la période s'élève à 7.935.579 euros net des dépréciations et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

<i>en €</i>	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé					
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
Autres immobilisations financières	116 136		116 136		116 136
Créances de l'actif circulant					
Créances clients et comptes rattachés	19 471 633	13 220 349	6 251 284	6 251 284	
Fournisseurs débiteurs	28 717 924	27 687 334	1 030 591	1 030 591	
Autres	2 869 814	2 384 897	484 918	484 918	
Capital souscrit - appelé, non versé					
Charges constatées d'avance	52 651		52 651	52 651	
Total	51 228 158	43 292 579	7 935 579	7 819 443	116 136

En 2025, la société a doté des provisions pour dépréciation des créances d'un montant de 40.715 K€, dont :

- 11.381 K€ de dépréciation des créances clients
- 26.949 K€ de dépréciation des fournisseurs débiteurs
- 268 K€ de dépréciation des comptes courants des filiales
- 2.097 K€ de dépréciation des subventions à recevoir
- 20 k€ de dépréciation des autres créances

A la date d'arrêté des comptes, le montant des créances clients se décompose comme suit :

en €	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients - factures émises	3 146 815	11 222 698
Créances clients - clients douteux	12 097 906	3 510 660
Clients factures à établir	4 226 913	39 750 370
Créances clients et comptes rattachés (brut)	19 471 633	54 483 728
Dépréciations	13 220 349	1 966 570
Créances clients et comptes rattachés (net)	6 251 284	52 517 158

Concernant les créances clients des filiales de distribution, les plans de remboursement basés sur les prévisions de commandes 2025 n'ont pas pu être respectés. Les conditions de marché qu'elles ont rencontrées ne leur ont pas permis de commercialiser leurs stocks et par voie de conséquence, de payer leurs dettes à Metavisio. En l'absence de visibilité sur un retour favorable de leurs ventes, les créances détenues par Metavisio ont été dépréciées intégralement pour un montant de 11.678 K€.

Les fournisseurs débiteurs à l'actif circulant correspondent principalement à des factures émises par la société METAVISIO vis-à-vis de certains de ses fournisseurs de marchandises qui seront imputées sur les factures à recevoir des prochaines commandes. Ces montants pouvaient se consommer sur plusieurs exercices.

En 2025, la société a changé son mode de sourcing et ses conditions financières d'achats. METAVISIO ne travaillant plus directement avec ses fournisseurs historiques, les créances sur ces fournisseurs ne peuvent plus être consommées à court terme et ont fait l'objet d'une dépréciation totale au 31 décembre 2025.

Le poste autres créances de l'actif circulant correspond principalement à des subventions à recevoir pour un montant de 2.097 K€ qui a été intégralement déprécié.

Au 31 décembre 2025, les charges constatées d'avance ne concernent que des charges courantes d'exploitation.

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2024 de 5.039 K€ au titre des charges d'exploitation liées à l'émission des obligations remboursables en actions, ont été intégralement reconnues en charges financières en 2025 suite à la décision de la société fin 2025 de ne plus recourir à ce financement.

3. Capitaux propres

Capital social d'un montant de 6.674.171,45 euros décomposé en 667.417.145 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro.

en €	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	35 253 292	0,13
Titres émis pendant l'exercice	208 910 125	0,13
Titres émis pendant l'exercice	423 253 728	0,01
Titres remboursés pendant l'exercice	0	0
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	667 417 145	0,01

En 2025, la société a procédé à des augmentations de capital de 632.163.853 actions ordinaires nouvelles émises avec des primes d'émission de 677.124,62 euros et une imputation sur les primes d'émission d'un montant de 21.975.807,24 euros lié au mécanisme d'ajustement de conversion compte tenu d'un cours bourse de l'action inférieur à la valeur nominale des actions sur une partie de cette période.

Les frais d'augmentation de capital d'un montant de 498.678,02 euros ont été imputés sur les primes d'émission.

En 2025, la société a procédé à deux réductions de capital :

- réduction de capital de 3.174.124,21 euros, imputée sur le report à nouveau, par réduction de la valeur nominale des actions de 0,13 euro à 0,117 euro,
- réduction de capital de 26.125.485,62 euros, affectée à un compte de réserve indisponible, par réduction de la valeur nominale des actions de 0,117 euro à 0,01 euro. Ce montant ne sera pas distribuable mais pourra, ultérieurement, être incorporé au capital par voie d'augmentation de capital par incorporation des réserves, ou servir à amortir des pertes sociales futures.

Les opérations sur le capital par nature d'opérations sont les suivantes :

	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Ajustement de conversion
Conversion d'obligations convertibles	68 039 891	2 477 291,15	0,00	-1 952 999,24
Conversion d'obligations	301 243 716	24 761 683,08	677 124,62	-19 678 808,00
Compensation de créances	12 692 307	1 649 999,91	0,00	0,00
Augmentation de capital	249 917 400	2 499 174,00	0,00	-344 000,00
Réduction de capital	0	-29 299 610,04	0,00	0,00
Attribution d'actions gratuites	270 539	2 705,39	0,00	0,00
Total	632 163 853	2 091 243,49	677 124,62	-21 975 807,24

A la suite des opérations sur le capital de l'exercice 2025, le nombre total d'actions en circulation est passé de 35.253.292 actions d'une valeur nominale de 0,13 euro à 667.417.145 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro et le capital social de la société est ainsi de 6.674.171,45 euros au 31 décembre 2025.

4. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ne sont composées que de provisions pour perte de change.

La société est actuellement partie prenante dans plusieurs litiges commerciaux et financiers mais estime ne pas avoir de risque de sortie de ressources à provisionner au 31 décembre 2025.

5. Dettes financières

Tableau de variation des emprunts au 31 décembre 2025

en €	Solde au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Emprunts obligataires convertibles	3 837 296	888 743	3 397 720	1 328 319
Autres emprunts obligataires	8 112 201	4 332 000	7 256 413	5 187 788
Concours bancaires courant	552 824		111 741	441 083
Prêt Garantie par l'Etat (PGE)	11 619 741		1 709	11 618 033
Autres emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 1 an à l'origine	4 187 191		7 200	4 179 991
Emprunts et dettes financières divers	3 925 422	7 220 646	3 988 554	7 157 514
Associés comptes courants	1 010 297	367 800	1 378 097	0
Total des emprunts	33 244 972	12 809 189	16 141 434	29 912 727

Les mouvements de la période sont précisés dans les commentaires relatifs à l'état des dettes financières.

Etat des dettes financières au 31 décembre 2025

Le total des dettes financières à la date d'arrêté s'élève à 29.912.727 euros et le classement détaillé par échéances s'établit comme suit :

en €	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	1 328 319	1 328 319		
Autres emprunts obligataires (*)	5 187 788	5 187 788		
Concours bancaires courant	441 083	441 083		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (*)	15 798 024	8 021 669	7 776 355	
Emprunts et dettes financières divers (*)	7 157 514	4 195 014	2 962 500	
Associés comptes courants	0	0		
Total	29 912 727	19 173 872	10 738 855	0
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	12 441 389			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	14 651 596			

*** Emprunts obligataires convertibles**

A la clôture, le total des dettes des emprunts obligataires convertibles est de 1.328.319 €.

L'éventuelle dilution liée à la conversion en actions des emprunts obligataires convertibles encore en circulation à la clôture est fonction du cours de bourse à la date de la conversion.

- Emprunts obligataires convertibles 2016

Un emprunt obligataire convertible en actions souscrit en 2016 pour un montant de 576.550 € est toujours en cours. Les modalités de cet emprunt sont les suivantes :

Nombre d'obligations : 8 870

Taux d'intérêt annuel : 4%

Valeur nominale : 65 €

Durée de l'emprunt :

- Tranche A : 4.436 OCAP1 2016 à échéance 6 ans

- Tranche B : 4.434 OCAP1 2016 à échéance 7 ans

La tranche A de cet emprunt obligataire a été convertie en actions en juin 2022.

A la clôture, le solde de l'emprunt obligataire souscrit en 2016 est de 448.281 €.

- Emprunts obligataires convertibles 2019

En 2019, des obligations convertibles ont été souscrites pour un montant de 5.300.000 € au taux de 7%. Ces obligations sont remboursables sur 36 mois mensuellement en même temps que le paiement des coupons.

A la clôture, le solde des emprunts obligataires souscrits en 2019 est de 0 €.

- Emprunts obligataires convertibles 2020

En 2020, des obligations convertibles ont été souscrites pour un montant de 7 110 000 € :

- 5 935 000 € au taux de 7% et remboursables sur 36 mois mensuellement en même temps que le paiement des coupons.

- 1 175 000 € au taux de 7% avec un remboursement in fine au bout de 24 mois.

A la clôture, le solde des emprunts obligataires souscrits en 2020 est de 26.272 €.

- Emprunts obligataires convertibles 2021

En 2021, des obligations convertibles ont été souscrites pour un montant de 6 215 000 € :

- 6 115 000 € au taux de 7% et remboursables sur 36 mois mensuellement en même temps que le paiement des coupons.
- 100 000 € au taux de 7% avec un remboursement in fine au bout de 24 mois.

A la clôture, le solde des emprunts obligataires souscrits en 2021 est de 0 €.

- Emprunts obligataires convertibles 2022

En 2022, des obligations convertibles ont été souscrites pour un montant de 2.224.697 €.

A la clôture, le solde des emprunts obligataires souscrits en 2022 est de 36.374 €.

- Emprunts obligataires convertibles 2024

En 2024, des obligations convertibles ont été souscrites pour un montant de 880.119 €.

A la clôture, le solde des emprunts obligataires souscrits en 2024 est de 0 €.

- Emprunts obligataires convertibles 2025

En 2025, des obligations convertibles ont été souscrites pour un montant de 888.743 €.

A la clôture, le solde des emprunts obligataires souscrits en 2025 est de 364.451 €.

*** Autres emprunts obligataires**

En 2024, la société a souscrit un emprunt obligataire d'un montant de 1.390.000 USD d'une durée de 12 mois. Les modalités de cet emprunt sont les suivantes :

Nombre d'obligations : 139

Taux d'intérêt annuel : 12,5%

Valeur nominale : 10.000 USD

A la clôture, après écart de conversion, le solde de cet emprunt obligataire est de 905.788 €.

En 2024, METAVISIO a conclu un accord de financement d'un montant maximum brut de 50M€ sous forme d'obligations remboursables en actions (ORA) avec BSA attachés. Chaque BSA donne le droit de souscrire à une action de la société. La période d'exercice des BSA est de 2 ans à compter de l'émission.

En 2024, 1510 ORA ont été souscrites pour un montant de 7.550.000 € ainsi que 61.224.489 BSA.

En 2025, 770 ORA ont été souscrites pour un montant de 3.850.000€.

A la clôture, le solde de cet emprunt obligataire remboursable en actions est de 3.800.000 € représenté par 760 ORA encore en circulation ainsi que 61.224.489 BSA.

En 2025, la société a souscrit un emprunt obligataire d'un montant de 482.000 € au taux d'intérêt annuel de 12%.

A la clôture, le solde de cet emprunt obligataire est de 482.000 €.

*** Concours bancaires courant**

Ce poste correspond au solde des comptes bancaires créditeurs à la clôture.

*** Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**

Ce poste inclus les emprunts bancaires et le prêt garanti par l'état (PGE).

En 2020, la société a eu recours à un prêt garanti par l'état (PGE). Ce prêt d'un montant de 11.300 K€ a été souscrit auprès d'un pool bancaire de cinq banques.

En 2022, la société a souscrit deux nouveaux prêts garantis par l'état pour un montant de 4.300 K€. Le détail est le suivant :

- PGE RESILIENCE CRCA : prêt de 1.800 K€ souscrit en 09/2022 avec un taux d'intérêt de 1,15% et remboursable in fine en 09/2023
- PGE LBP : prêt de 2.500 K€ souscrit en 10/2022 avec un taux d'intérêt de 2,05% et remboursable in fine en 10/2023

Les contrats de ces deux prêts prévoient une possibilité de rééchelonnement sur une durée maximale de 5 ans au lieu d'un remboursement in fine à 1 an. La société a demandé en juillet 2023 de lever l'option de rééchelonnement sur une durée de 5 ans.

En juin 2023, la société a conclu avec La Banque Postale un Prêt Participatif Relance (PPR), garantis par l'Etat via BPI France, pour un montant de 4 M€. Ce prêt d'une durée de 8 ans est remboursable en 16 trimesrialités de 250 K€ après une période de différé d'amortissement en capital de 4 ans. Les intérêts, à un taux fixe annuel de 5,26%, sont payables trimestriellement.

A la clôture, le solde des emprunts bancaires est de 4.179.991 € et le solde des prêts garantis par l'état est de 11.618.033 €.

*** Emprunts et dettes financières divers**

Ce poste inclut les crédits à courts et moyens termes et les intérêts courus sur emprunts bancaires.

La société fait appel à des crédits court terme. Ils sont octroyés sur demande et ont une durée de remboursement comprise entre 2 et 24 mois.

En 2025, la société a fait appel à des crédits court terme pour un montant de 3.270.645 €.

En 2025, la société a souscrit auprès de la société AMERICAN AI AND HARDWARE INVESTMENTS LTD des emprunts à moyens termes pour un montant de 3.950 K€ au taux d'intérêts fixe annuel de 5% remboursable à compter de décembre 2025 jusqu'en mars 2028.

A la clôture, le solde des crédits court terme est de 6.305.014 € et le solde des crédits moyen terme est de 852.500 €.

* Renégociation des dettes financières

Afin de préserver sa croissance et sa capacité d'investissement futurs, la société a entamé des conciliations avec ses créanciers pour allonger la maturité de l'ensemble des dettes financières.

Une première conciliation a abouti avec des créanciers, générant un produit financier de 1 297 K€.

Les autres, dont la dernière s'est terminée en février 2026, n'ont pas abouti.

6. Dettes d'exploitation

Le total des dettes d'exploitation à la date d'arrêté s'élève à 15.568.030 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

en €	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 447 277	7 447 277		
Dettes fiscales et sociales	701 672	701 672		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	7 419 081	7 419 081		
Produits constatés d'avance				
Total	15 568 030	15 568 030	0	0

Le poste autres dettes intègre les postes clients créditeurs pour un montant de 4.085 K€ et les avoirs clients à établir pour un montant de 3.333 K€.

7. Trésorerie à la clôture

	31/12/2025	31/12/2024
Disponibilités	144 800	393 400
Concours bancaires courants	-441 083	-552 824
Trésorerie à la clôture	-296 283	-159 424

D - Notes sur le compte de résultat

1. Chiffre d'affaires

- Répartition par marché géographique

en €	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires France	9 786 463	2 037 051
Chiffre d'affaires Intracommunautaire	13 734	926 761
Chiffre d'affaires Extracommunautaire	-209 082	50 137 740
Total chiffre d'affaires	9 591 115	53 101 552

Des ventes de produits sont effectués aux filiales de distribution en Inde, aux US et en Chine sur la base de bons de commandes des filiales. En 2025, la société a réalisé 719 K€ de chiffres d'affaires avec ses filiales et a émis des avoirs d'un montant – 2.816 K€ concernant des exercices antérieurs.

Le détail par filiales est le suivant :

- METAVISIO AI : - 2.816 K€ (avoir sur production vendue)
- METAVISIO INDIA : 704 K€
- METAVISIO USA : 15 K€
- METAVISIO BENELUX B.V. : 0 K€

- Marge brute

	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises	10 622 460	29 203 438
Production vendue	-1 031 345	23 511 657
Total chiffre d'affaires	9 591 115	52 715 095
<i>Achats de marchandises</i>	<i>9 396 603</i>	<i>38 589 360</i>
<i>Variation de stocks</i>	<i>2 125 683</i>	<i>3 963 779</i>
Coût d'achat des marchandises vendues	11 522 287	42 553 139
Matières et sous-traitance	21 687	1 981
Total	11 543 974	42 555 120
Marge brute en €	-1 952 859	10 159 975
Marge brute en %	-20,36%	19,27%

Retraité des avoirs sur production vendue aux filiales concernant des exercices antérieurs, la marge brute de l'exercice aurait été 863 K€ (6,95%).

2. Charges d'exploitation

a. Autres achats et charges externes

<i>en €</i>	31/12/2025	31/12/2024
Achats d'études et prestations de services	21 687	1 981
Achats non stockés	16 599	49 437
Sous-traitance	44 478	68 956
Locations immobilières et charges locatives	72 000	110 197
Locations mobilières	97 801	451 704
Entretiens et réparations	41 315	29 916
Assurances	77 210	117 678
Frais SAV	164 348	133 926
Personnel extérieur	0	33 371
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 760 022	2 301 033
Publicité	425 317	570 325
Transports	786 084	1 554 431
Déplacements, missions, réceptions	230 375	348 013
Frais postaux et de télécommunications	6 175	15 625
Services bancaires et frais sur emprunts	18 588	24 089
Autres services extérieurs	41 645	47 140
Autres achats et charges externes	3 803 644	5 857 824

b. Impôts et taxes

Ce poste inclus essentiellement la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et les taxes assises sur les salaires.

c. Autres charges

<i>en €</i>	31/12/2025	31/12/2024
Redevances	912 084	924 912
Pertes sur créances irrécouvrables	4 303 668	
Pertes de change	3 358 799	154 727
Autres charges	789 648	2 405 836
Autres charges	9 364 199	3 485 475

3. Autres produits d'exploitation

a. Autres produits

<i>en €</i>	31/12/2025	31/12/2024
Redevances	11 216	5 251
Gains de change	219 076	409 324
Autres produits	47 893	300 647
Autres produits	278 184	715 223

b. Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

<i>en €</i>	31/12/2025	31/12/2024
Reprise provision pour risques et charges	66 413	0
Reprise provision pour dépréciation du stock	69 894	267 319
Reprise provision pour dépréciation des autres créances	1 228 844	20 123
Transfert de charges	-	18 110
	1 365 152	305 552

Le règlement ANC n°2022-06, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, introduit la suppression du transfert de charges.

4. Charges et produits financiers

- **Résultat financier**

<i>en €</i>	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		3 333
Autres intérêts et produits assimilés	1 296 666	78 100
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	1 296 666	81 433
Dotations financières aux amortissements et provisions	0	29 900
Intérêts et charges assimilées	6 442 323	2 802 633
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	6 442 323	2 832 533
Résultat financier	-5 145 657	-2 751 100

Le poste autres intérêts et produits assimilés inclus un montant de 1.297 K€ lié à la renégociation des dettes de la société avec ses créanciers obligataires.

Les intérêts et charges assimilées se décomposent comme suit :

<i>en €</i>	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts des emprunts et dettes	887 551	289 090
Intérêts des obligations	4 839 436	509 031
Intérêts du Programme d'Augmentation de Capital à Terme (PACT)		1 558 449
Intérêts bancaires	196 556	223 505
Intérêts des dettes commerciales et escomptes accordés	72 708	222 558
Autres charges financières	446 074	
Intérêts et charges assimilées	6 442 323	2 802 633

5. Charges et produits exceptionnels

Résultat exceptionnel au 31 décembre 2025

L'application obligatoire du règlement ANC n°2022-06 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 a introduit une nouvelle définition du résultat exceptionnel, le limitant aux événements majeurs et inhabituels.

En 2025, la société n'a pas comptabilisé de charges ou de produits exceptionnels.

6. Résultat et impôts sur les bénéfices

Impôts sur les bénéfices au 31 décembre 2025

Au titre de l'exercice 2025, la société n'a pas comptabilisé d'impôt sur les sociétés.

La société a comptabilisé une régularisation de crédit d'impôt innovation d'un montant de -46.998 €.

Déficits reportables au 31 décembre 2025

Compte tenu de la perte dégagée en 2025, le montant des déficits reportables à la clôture des comptes 2025 s'élève à 76 M€.

E - Autres informations

1. Evènements postérieurs au 31 décembre 2025

- Opérations sur le capital

La société a procédé à des augmentations de capital de 341.383.615 actions ordinaires nouvelles émises avec une imputation d'un montant de 2.713.836,15 euros lié au mécanisme d'ajustement de conversion compte tenu d'un cours bourse de l'action inférieur à la valeur nominale des actions sur une partie de cette période.

Les opérations sur le capital par nature d'opérations sont les suivantes :

	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Ajustement de conversion
Conversion d'obligations convertibles	302 922 077	3 029 220,77	0,00	-2 379 220,77
Conversion d'obligations	38 461 538	384 615,38	0,00	-334 615,38
Total	341 383 615	3 413 836,15	0,00	-2 713 836,15

A la suite des opérations sur le capital du début de l'exercice 2026, le nombre total d'actions en circulation est passé de 667.417.145 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro à 1.008.800.760 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro et le capital social de la société est ainsi de 10.088.007,60 euros au 30 avril 2026.

- Emission d'obligations remboursables en numéraire ou en actions nouvelles ou existantes (« ORNANE »)

Le 13 mars 2026, la société a émis 500 ORNANE pour un montant de 500 K€ à souscrire par la société MULTI STRATEGIES SA, SICAV RAIF.

A ce jour, 100 K€ d'Ornane ont été émis.

Chaque ORNANE sera valable pour une durée de 12 mois à compter de sa date d'émission.

Si à leur date d'échéance, les ORNANE n'ont pas été converties en actions ou rachetées, le porteur d'ORNANE aura la possibilité de demander le remboursement en numéraire ou de convertir en actions l'ensemble des ORNANE en circulation arrivées à leur date d'échéance.

Les ORNANE ne sont porteuses d'aucun intérêt.

En cas de remboursement par actions, si le cours de bourse de l'action est inférieur à la valeur nominale, un mécanisme d'ajustement de conversion s'applique. Le montant en résultant est imputé sur les primes d'émission puis comptabilisé en charge une fois la prime ramenée à une valeur nulle.

Dans ce cas, la société MULTI STRATEGIES SA, SICAV RAIF, après avoir reçu lesdites actions, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société. Les actions, résultant de la conversion des titres susvisés, sont, en général, cédées sur le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action.

- Procédure collective

Les négociations entamées en 2025 avec les partenaires financiers pour obtenir une restructuration de la dette n'ayant pas abouties, la société a été contrainte de demander l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire le 16 mars 2026.

- Activité du premier trimestre 2026

La société poursuit son exploitation et a réalisé au premier trimestre 2026 un chiffre d'affaires de ventes de marchandises de 4.756 K€.

2. Effectif moyen

	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	12	13
Agents de maîtrise et techniciens	4	6
Employés	5	6
Ouvriers		
Total	21	25

La société a été contrainte d'engager une politique de réduction de ses effectifs afin d'ajuster ses capacités à son exploitation. Cette réduction s'est poursuivie au cours du début de l'exercice 2026.

3. Informations sur les dirigeants

a. Montant des engagements

Monsieur Stefan Français est garant autonome à première demande des prêts courts termes souscrits auprès de la société Ebury Partners Belgium pour un montant maximum de 500 K€. L'encours de ces prêts au 31 décembre 2025 est de 1.232.256 €.

b. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les rémunérations des membres des organes d'administration ont représenté un montant de 245.018 euros en 2025 (244.958 euros en 2024).

4. Engagements financiers

a. Engagements donnés

Engagements donnés au 31 décembre 2025

Au titre des emprunts souscrits, la société a donné les engagements suivants :

* Crédit Agricole Brie Picardie

Un emprunt de 1 000 K€ souscrit en 2018 est garanti par un nantissement du fonds de commerce.

* Caisse d'Epargne

Un emprunt de 1 000 K€ souscrit en 2018 est garanti par un nantissement du fonds de commerce.

b. Engagements reçus

	31/12/2025	31/12/2024
Plafond des découverts autorisés	0	0
Avals et cautions		
<i>Emprunts Crédit Agricole Brie Picardie</i>	48 797	50 957
<i>Emprunts Caisse d'Epargne Ile-de-France</i>	5 201	5 201
<i>Emprunt Ebury Partners</i>	500 000	0
Autres engagements reçus		
Total	553 997	56 157
dont concernant les dirigeants	500 000	0

Engagements reçus au 31 décembre 2025

* Crédit Agricole Brie Picardie

Emprunt de 1 000 K€ souscrit en 2018.

L'encours au 31/12/2025 est de 162.656 €.

Cet emprunt est garanti :

- par BPI France à concurrence de 30% de l'encours du crédit, soit 48.797 € au 31/12/2025
- par un nantissement du fonds de commerce

* Caisse d'Epargne

Emprunt de 1 000 K€ souscrit en 2018.

L'encours au 31/12/2025 est de 17.335 €.

Cet emprunt est garanti :

- par BPI France à concurrence de 30% de l'encours du crédit, soit 5.201 € au 31/12/2025
- par un nantissement du fonds de commerce

* Ebury Partners Belgium

Monsieur Stefan Français est garant autonome à première demande des prêts courts termes souscrits auprès de la société Ebury Partners Belgium pour un montant maximum de 500 K€.

L'encours de ces prêts au 31/12/2025 est de 1.232.256 €.

5. Rémunération des commissaires aux comptes

	31/12/2025	31/12/2024
Honoraires des commissaires aux comptes	142 869	164 695

6. Transactions avec des parties liées

Transactions avec des parties liées au 31 décembre 2025

En 2025, la société a comptabilisé les montants suivants en application de conventions avec des parties liées :

- 25.036 € d'amortissement au titre du contrat de partenariat avec Monsieur Teddy Riner.

7. Engagements de retraite

L'engagement au titre de l'évaluation actuarielle des indemnités de départ à la retraite s'élève au 31 décembre 2025 à 129 K€ (123 K€ au 31 décembre 2024).

8. Tableau de Flux de Trésorerie

- Variation du BFR

La variation des fournisseurs ne tient pas compte de la compensation de créances fournisseurs pour un montant de 1.650 K€ ; opérations sans flux de trésorerie.

- Flux liés aux opérations de financement

Le poste augmentation de capital et des primes d'émission ne tient pas compte des opérations sans flux de trésorerie, à savoir les conversions d'obligations pour un montant de 6.284 K€, les compensations de créances fournisseurs pour un montant de 1.650 K€, les attributions d'actions gratuites pour un montant de 3 K€ et les frais liés aux augmentations de capital imputés sur les primes d'émission pour un montant de 499 K€.

Les remboursements de dettes financières n'incluent pas les conversions d'obligations.

La variation de - 896.770 € des comptes courants se décompose comme suit :

- Sfit USA Corp : remboursement de compte courant de 5.515 € reçu de la filiale américaine,
- Metavisio India : avance en compte courant de 161.820 € versée à la filiale indienne,
- Stephan Français : remboursement de compte courant de 1.010.297 €.